

Annexe II : Disciplines

Le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique est délivré dans les disciplines suivantes :

* Enseignement instrumental ou vocal

- domaines :

- . classique à contemporain (options : instruments concernés)
- . musique ancienne (options : instruments concernés)
- . musique traditionnelle (options : aire culturelle, instruments concernés)
- . jazz et musiques improvisées (options : instruments concernés)
- . musiques actuelles amplifiées (options : instruments concernés)

* Formation musicale

* Accompagnement

* Direction d'ensembles (options : instrumentaux, vocaux)

* Culture musicale

* Écriture

* Création musicale contemporaine (options : composition instrumentale et vocale, composition électroacoustique sur support et temps réel, musique mixte)